

vraie en deçà des Alpes devient fausse au-delà et que les principes varient avec les lieux et les temps. Or, les dites instructions renferment des doctrines de la plus haute gravité et forment un commentaire autorisé de plusieurs passages de l'Encyclique *Graves de Comuni*. De plus, elles n'ont évidemment qu'un but : empêcher l'action populaire chrétienne de dévier de son but, couper la voie à toute division, établir et maintenir parmi les catholiques Italiens la plus complète unité d'action.

On nous saura donc gré de publier cette instruction. La voici, d'après une traduction empruntée au *Canoniste contemporain* :

Personne n'ignore comment se sont manifestées, surtout en ces derniers temps, des divergences d'opinions sur la manière de développer et de promouvoir l'action démocratique chrétienne en Italie ; ces divergences n'ont pas peu contribué à troubler l'union et l'harmonie si désirées et si recommandées par le Saint-Père. C'est pour ce motif que, voulant supprimer toute cause de malentendu et de dissentiment parmi les catholiques italiens, et désireux en même temps de répondre à de nombreuses questions posées de divers côtés, le Souverain Pontife a ordonné d'envoyer la présente Instruction aux Révérendissimes évêques d'Italie.

I. Dans son Encyclique *Graves de Comuni*, du 18 Janvier 1901, Sa Sainteté disait : *Il n'est pas permis de donner un sens politique à la Démocratie chrétienne ; — il faut mettre de côté tout sens politique ; — (les préceptes de la nature et de l'Évangile) sont et restent en dehors des partis et des vicissitudes des*